

Hôpitaux Sheppard Pratt

Politique d'aide financière aux patients : Fiche d'information sur la facturation et résumé en langage clair

Le Système de santé de Sheppard Pratt s'efforce de fournir aux patients des soins et des services de la meilleure qualité. Ce résumé fournit des informations aux patients qui reçoivent des services dans le cadre de programmes de soins hospitaliers et ambulatoires situés dans des établissements hospitaliers (l'établissement de Weinberg à Towson et les établissements hospitaliers de Sheppard Pratt à Ellicott City).

Éligibilité à l'aide financière

Dans le cadre de la politique d'assistance financière (PAF), certains patients non assurés et sous-assurés peuvent être éligibles à recevoir une aide financière pour le coût des services hospitaliers d'urgence et médicalement nécessaires. Certains services sont exclus, tels que les services optionnels, le(s) programme(s) d'éducation pour la santé, les programmes de soins en isolement, les programmes d'activités à la Ruxton House et à Magnolia House, ainsi que les services auxiliaires connexes. La communauté des quakers peut être éligible à une aide distincte et/ou supplémentaire dans le cadre de la PAF distincte de Sheppard Pratt au profit des quakers.

Les patients éligibles à une aide financière au titre de la PAF ne se verront pas facturer, pour les soins d'urgence ou médicalement nécessaires, un montant supérieur à celui généralement facturé aux patients assurés. L'éligibilité est basée sur le revenu familial brut et la taille de la famille du patient et/ou de la personne responsable. Le critère de revenu annuel utilisé sera de 300 % par rapport au revenu visé dans les directives fédérales actuelles sur la pauvreté. L'actif et le passif seront également pris en compte. Une aide financière peut être accordée jusqu'à 100 % des frais médicaux. Les patients dont le revenu familial ne dépasse pas 500 % du revenu visé dans les directives fédérales actuelles en matière de pauvreté peuvent être éligibles à un plan de paiement.

Faire une demande d'aide financière

Les patients à la recherche d'une aide financière doivent remplir un formulaire de demande et fournir les pièces justificatives demandées dans la PAF et le formulaire de demande. Une copie gratuite de la PAF et du formulaire de demande est disponible auprès des organismes suivants :

<ul style="list-style-type: none">• En personne : tout site/bureau d'enregistrement des patients ; ou le centre de conférence de Sheppard Pratt 6501 N. Charles Street Baltimore, MD 21204• Via le site Web : www.sheppardpratt.org/patient-care-and-services/resources/financial-support/	<ul style="list-style-type: none">• Par courrier : Système de santé de Sheppard Pratt À l'attention du Service en charge de la détermination de l'éligibilité à l'aide financière P.O. Box 6815 Baltimore, MD 21285- 6815• Par téléphone : (410) 938-3370 (appel local) (800) 264-0949 (numéro vert) Lundi - vendredi, de 8 h 00 à 15 h 00
---	---

Des représentants de Sheppard Pratt sont disponibles sur rendez-vous au centre de conférence ou par téléphone (voir liste ci-dessus) pour aider les patients dans le processus de demande. Les traductions de la PAF, du formulaire de demande et du présent résumé sont disponibles dans la langue suivante sur demande : espagnol. Pour les autres langues, une aide à la traduction peut être disponible sur demande.

Droits des patients, recours, plaintes et assistance médicale dans le Maryland

Les patients ont le droit de demander et de recevoir une estimation écrite du total des frais pour les services hospitaliers et professionnels non urgents, les procédures et les équipements dont on peut raisonnablement attendre une fourniture et une facturation par Sheppard Pratt. Les patients qui répondent aux critères de la PAF peuvent recevoir l'aide de Sheppard Pratt dans le paiement de leur facture. Si vous pensez avoir été dirigé à tort vers une agence de recouvrement, vous avez le droit de contacter le service commercial de Sheppard Pratt par téléphone (voir ci-dessus). L'Unité en charge des programmes d'éducation et de défense en matière de santé du Maryland (1-877-261-8807) heau@oag.state.md.us est disponible pour aider les patients qui se sont vu refuser une aide financière à déposer un recours. Les plaintes concernant des violations présumées de la PAF de Sheppard Pratt en vertu de la loi du Maryland peuvent également être déposées auprès de la Commission d'examen des coûts des services de santé par courrier électronique (hsrc.patient-complaints@maryland.gov).

Vous pouvez être éligible à l'assistance médicale du Maryland, qui est un programme financé conjointement par l'État du Maryland et par le gouvernement fédéral et qui paie jusqu'à concurrence du coût total de la couverture médicale pour les personnes éligibles à faible revenu. Dans certains cas, il se peut que vous soyez obligé de demander cette couverture et qu'elle vous soit refusée avant d'être éligible à la PAF. Pour plus d'informations concernant l'assistance médicale du Maryland, veuillez contacter le département des services sociaux de votre région par téléphone au 1-800-332-6347 ou par internet (www.dhr.state.md.us).

Obligations du patient

Pour les patients qui ont la capacité de payer, il leur incombe de payer dans les délais. Sheppard Pratt s'efforce de veiller à ce que les comptes des patients soient correctement facturés, et à ce que les patients hospitalisés puissent s'attendre à recevoir un relevé récapitulatif uniforme dans les 30 jours suivant leur sortie. Il est de la responsabilité du patient de fournir des informations correctes sur son assurance. Si vous ne disposez pas de couverture santé, n vous êtes tenu de payer la facture dans les délais. Si vous pensez pouvoir bénéficier de la PAF de Sheppard Pratt, ou si vous n'avez pas les moyens de payer la facture en totalité, vous devez nous contacter comme indiqué ci-dessus.

Si vous ne respectez pas les obligations financières de votre facture, vous pouvez être dirigé vers une agence de recouvrement. Le patient a l'obligation de fournir des informations précises et complètes, y compris les mises à jour si votre situation financière change.

Communication de la facturation

Les médecins qui soignent des patients à Sheppard Pratt, qu'ils soient hospitalisés ou en consultation externe, facturent généralement séparément et leurs honoraires ne sont pas inclus dans votre relevé de facturation d'hospitalisation. Dans la mesure autorisée par la loi et conformément aux politiques de Sheppard Pratt, les frais d'hospitalisation peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les frais pour l'utilisation ambulatoire des installations hospitalières, des cliniques, des fournitures et équipements ainsi que des services non médicaux (tels que les services de cliniciens non médecins).